



L I M I N A I R E

C A P N ° 6

A T T A C H É S S T A T I S T I C I E N S



**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP des attachés statisticiens,**

Nous nous réunissons aujourd'hui pour la première fois dans cette nouvelle mandature dans un format et avec un mandat profondément revu par le législateur. Pour la plupart d'entre nous, l'exercice est ainsi doublement nouveau et il convient de rappeler que nous n'avons reçu aucune formation de la part de l'administration. C'était pourtant l'usage.

S'agissant de la première CAP de la mandature, nous souhaitons aborder ici, au-delà de l'ordre du jour programmé, plusieurs sujets généraux concernant le fonctionnement de l'instance ou le corps des attachés statisticiens.

Nous avons ainsi noté lors de précédentes réunions de la CAP que vous ne seriez pas défavorable, malgré l'évolution réglementaire, à échanger de manière globale et non individualisée sur des sujets qui ne relèvent plus stricto-sensu de la CAP, comme les mobilités ou les promotions. Est-ce bien toujours votre intention ? Le cas échéant, pour concrétiser ce principe, un point intitulé « statuts et carrières », peut-il être systématiquement ajouté à l'ordre du jour pour aborder ces sujets ?

Concernant les mobilités sur des postes de A, la CFE-CGC a déjà fait le constat d'une campagne 2022-2023 difficile, avec un déséquilibre important entre postes offerts et candidats, conduisant à des postes non pourvus sur des fonctions pourtant essentielles de production à l'Insee ou dans les SSM. Nous renouvelons la demande formulée à plusieurs reprises que les effectifs de la division en charge de la gestion de cette campagne soient renforcés. Par ailleurs, nous vous demandons si une augmentation des effectifs du corps des attachés statisticiens est envisagée à court ou moyen terme ?

Nous voulons aussi rappeler notre inquiétude sur l'évolution de la fonction de conseil en parcours professionnel et carrière, dont nous percevons une tendance à vouloir la déléguer à l'échelon territorial. À cet égard, la suppression du « C » de carrières dans le nom de la division qui lui était rattachée depuis de nombreuses années, est un symbole rempli de sens. La CFE-CGC est convaincue que l'accompagnement en carrière doit demeurer centralisé pour les agents appelés à mener une carrière dans plusieurs établissements de l'Insee ou SSM répartis sur le territoire, dont la campagne de mobilité se déroule au niveau national et enfin optimiser l'allocation collective des ressources. La proximité en la matière n'est qu'un leurre qui défavorisera les agents en région.

Nous souhaitons également profiter de cette première CAP pour faire entendre à nouveau l'attachement de la CFE-CGC à ce que le grade d'attaché hors classe ne devienne pas un grade intermédiaire pour accéder au corps des administrateurs mais demeure une voie distincte. Pour la CFE-CGC, les arguments qui ont prévalu lors de la mise en place de ce 3^e grade en 2016 demeurent d'actualité. Nous continuons donc sans surprise de soutenir la carrière en « Y ». Nous ne verrions dans la suppression de ce parcours en Y récemment suggérée qu'un coup de frein aux carrières des attachés statisticiens et un gain financier pour l'administration. Les parcours des attachés statisticiens hors classe doivent cependant faire l'objet d'une réflexion spécifique, qui n'a à ce jour pas eu lieu.

Sur le sujet des carrières, nous rappelons aussi la demande que soit mise en œuvre la recommandation N°1 du rapport Duthion-Roth de l'IG préconisant l'évolution vers un diplôme d'ingénieur pour tous les attachés statisticiens. Nous rappelons que cette orientation a été validée par le CODIR de l'Insee en novembre 2021. Où ce dossier en est-il ? Pour la CFE-CGC, il est désormais urgent, dans un contexte interministériel de plus en plus concurrentiel, que le corps des attachés statisticiens soit doté de cette reconnaissance systématique.

Sur les fins de carrières et dans la perspective de la retraite à 64 ans qui va malheureusement être mise en œuvre pour tous, la CFE-CGC demande d'urgence une réflexion sur les fins de carrière pour que soit prise en compte si besoin l'usure des plus âgés dans un monde professionnel en perpétuelle accélération et évolution. Pour la CFE-CGC, il est urgent de repenser notre organisation pour proposer des postes adaptés à nos collègues ayant exercé plusieurs années des fonctions d'encadrement intermédiaire à haute intensité et faire bénéficier en retour l'institut de leurs compétences acquises à la fin de leur carrière. Il serait utile de réfléchir à la façon dont cela pourra être mis en place en lien avec le dispositif de retraite progressive qui va être proposé aux fonctionnaires.

Nous souhaitons enfin profiter de cette réunion pour vous alerter sur le rôle des élus. La loi de Transformation de la fonction publique de 2019 induit de toute évidence une technicité et une intensité de préparation accrue, notamment pour les missions de représentation en CAP. Il nous semble important que ce sujet fasse débat, à la fois pour permettre aux élus de dégager du temps dans leurs unités de travail, mais aussi pour valoriser cette expérience particulière, ce qui ne va pas de soi. Vous ne pouvez en effet d'un côté encourager la participation des agents au dialogue social comme cela a été fait pendant la campagne électorale et laisser les élus dans l'embarras d'assumer une mission qui n'est pas soutenable en regard de la charge de travail de leurs unités d'affectation. Un point particulier est le temps alloué pour participer aux réunions de dialogue social. Alors qu'un rapport récent de la Cour des comptes souligne la « frugalité » de nos représentants du personnel, pour la CFE-CGC, le règlement intérieur ne doit souffrir d'aucune régression sur ce point.

Merci de votre attention.

